

Compte rendu de l'audience au ministère de l'Éducation nationale le 2 juillet 2021

La CNARELA, représentée par François Martin, président, et Hélène Frangoulis, vice-présidente en charge du supérieur, a été reçue le vendredi 2 juillet 2021 au cabinet du ministre de l'Éducation nationale par David Bauduin, conseiller aux affaires pédagogiques.

La CNARELA remercie le ministère de la recevoir à la suite de sa demande d'audience. Cette demande accompagnait l'envoi des motions votées lors de son Assemblée Générale du 29 mai 2021.

François Martin souligne une fois de plus **l'épuisement des professeurs de Lettres classiques** qui font face, comme tous les ans, aux mêmes difficultés : les horaires non fléchés sont une source de conflits avec les directions ; les refus d'inscriptions d'élèves pourtant volontaires (collège et lycée) et l'impossibilité de cumul avec d'autres options sont intolérables, d'autant plus que l'argument des effectifs insuffisants est souvent utilisé par les personnels de direction pour fermer des options ; l'horaire limité la plupart du temps (voire réduit), les regroupements de niveaux, la concurrence avec certains dispositifs, les sections européennes et les autres options qui doivent être financés sur la marge horaire créent des tensions insupportables dans les équipes et font du métier un véritable enfer.

Le ministre ne semble pas entendre le **malaise profond de la profession** de manière générale, et encore moins celui des professeurs de Lettres classiques qui ne peuvent pas enseigner les disciplines pour lesquelles ils ont été recrutés : le français, le latin et le grec. Cette **trivalence est souvent niée**, non seulement par méconnaissance de la formation universitaire des Lettres classiques, mais encore par mépris pour les disciplines représentées.

Les différentes motions votées sont ensuite abordées.

1- Dotations horaires

David Bauduin rappelle que les **contraintes budgétaires** sont réelles et que, dans la logique du programme présidentiel, le rééquilibrage du budget s'est fait au profit de l'**enseignement primaire** (en particulier avec les CP dédoublés).

Nous demandons de nouveau le fléchage des horaires LCA pour que les professeurs et les élèves ne soient plus confrontés aux difficultés maintes fois évoquées dans nos motions ou lors de nos audiences. Le financement a parfois été fléché dans certaines académies et la CNARELA ne comprend pas pourquoi il ne pourrait pas l'être aujourd'hui. Le ministre doit agir sur ce levier : c'est le seul moyen permettant de débloquer de nombreuses situations qui sont actuellement dans l'impasse.

David Bauduin nous répond que le fléchage n'est pas possible, en particulier à cause de la structure de l'allocation des moyens (heures de cours pour chaque division avec une marge complémentaire définie, au collège comme au lycée, pour financer toutes les options et les différents dispositifs). Cependant, **des annonces seront faites à la rentrée afin que soit effectué un suivi des enseignements de LCA.**

Nous rappelons que cette **structure ne favorise pas les petits établissements** dont la marge est considérablement réduite. Le ministère semble conscient de cette difficulté mais nous dénonçons son manque d'action.

Nous rappelons également que la **circulaire de janvier 2018** n'est pas prise en considération par de nombreux chefs d'établissement. Par ailleurs, **l'horaire de 7 heures en collège, défini par l'arrêté du 16 juin 2017** (modifiant celui du 19 mai 2015), n'est généralement pas appliqué : dans une grande majorité d'établissements, l'horaire n'est que de 5 heures (parfois moins), ce qui montre que la réforme mise en place par la précédente ministre est toujours en place. L'évolution proposée par le ministre, louable, n'a donc presque jamais été suivie d'effets. Nous faisons part de notre colère et dénonçons le décalage entre les paroles et la réalité vécue sur le terrain. **Nous demandons une nouvelle fois la suppression de l'expression « dans la limite de » et la réécriture de cet arrêté** qui pénalise les élèves et oblige les professeurs à des tractations chaque année pour avoir le droit d'enseigner dans des conditions acceptables.

2- Option « Français et culture antique » en 6^e

David Bauduin reconnaît que la nouvelle option s'est mise en place tardivement (le Conseil Supérieur des Programmes n'a été saisi qu'en début d'année) et qu'il est difficile pour la rentrée 2021 de la proposer dans de nombreux établissements. Il nous informe que 300 collèges environ ouvriront cette option à la rentrée.

Nous dénonçons le mépris pour le travail des collègues qui ont parfois essayé de proposer ce qui n'était alors qu'un dispositif, évoqué en décembre par le ministre. Les dotations de fonctionnement ne permettant pas de pouvoir tout financer sur l'existant, ce dispositif n'a alors vu le jour dans aucun établissement. Ce sont des IA-IPR qui ont pris contact avec certains établissements, parfois extrêmement tardivement, pour essayer d'inverser la tendance.

David Bauduin espère que cet enseignement se développera fortement à la rentrée 2022. Nous émettons de sérieux doutes sur cette possibilité car nous avons une connaissance parfaite des situations de terrain. Nous craignons une fois de plus que les options de LCA du cycle 4 soient encore réduites sous prétexte d'ouvrir la nouvelle option en 6^e. Nous rappelons, comme nous l'avons dit dans la note sur les projets de programmes adressée à la DGESCO, que nous sommes fortement surpris qu'un enseignement si important (d'après le préambule des programmes) ne soit pas rendu obligatoire et intégré au cours de français, avec un horaire augmenté, tout en gardant une réelle identité (au risque d'être remplacé par un enseignement qui ne tienne aucun compte de la dimension envisagée par le programme).

Nous demandons que les moyens soient réellement donnés pour les options qui sont fragilisées dans le cycle 4. La volonté de consolider l'enseignement du français en s'appuyant sur les langues anciennes ne peut se résumer à des bribes de réflexion sur la langue en 6^e.

3- Reconnaissance des options et ECLA

Les annonces très récentes du Ministère de l'Éducation nationale (lundi 28 juin 2021) renforcent les demandes qui étaient les nôtres dans cette motion.

David Bauduin confirme que le coefficient pour les options LCA (latin et grec) augmente légèrement (4¹) mais nous faisons remarquer qu'à présent, toutes les options sont alignées sur le même coefficient, ce qui n'était pas le cas cette année pour les Terminales qui voyaient leur note prise en compte dans le contrôle continu, note à laquelle s'ajoutait une bonification coefficient 3 pour les points au-dessus de 20. Dans le nouveau calcul, les résultats seront pris en compte uniquement dans le cadre du coefficient 4.

¹ Coefficient 2 pour les résultats obtenus en 1re + coefficient 2 pour les résultats obtenus en Terminale, soit un coefficient 4 sur le cycle terminal, contre un coefficient 3 « bonus » avant, en plus du contrôle continu.

Nous rappelons que dans l'ancien baccalauréat (séries S, ES, L), les options avaient plus de poids en terme de coefficient et que le latin et le grec ont toujours bénéficié d'un coefficient plus important que les autres options (3 contre 2). Nous regrettons que ce soutien ministériel ne soit plus d'actualité. Nous avons déjà dénoncé, lors de la réforme, la perte importante de points dans le calcul prévu, que compensait à peine le bonus coefficient 3 qui a été obtenu de haute lutte par la CNARELA.

Même si nous considérons qu'il est important que toutes les options soient reconnues (il n'était pas normal que les options de langues vivantes ou régionales et d'art soient réduites au seul contrôle continu), nous dénonçons vivement le risque de voir encore les effectifs baisser avec ce nouveau calcul des points et l'absence de reconnaissance supplémentaire pour les élèves qui suivent les LCA. Cette reconnaissance des LCA, qui existait dans l'ancien bac et dans le nouveau après nos actions, disparaît à présent avec ce nouveau choix du ministre. Ce choix est en totale contradiction avec ses déclarations sur la place qu'il accorde aux LCA dans la formation des élèves.

Nous avons beaucoup insisté pour que le coefficient des LCA soit augmenté ou qu'au moins, un bonus pour les points au-dessus de la moyenne soit ajouté. Il faut que les LCA gardent leur spécificité et soient reconnues comme avant. Nous demandons également des reformulations dans le projet d'arrêté pour éviter les confusions auxquelles l'ancien arrêté avait donné lieu à propos de « l'enseignement » de LCA au singulier.

Nous nous étonnons dans le projet d'arrêté de la possibilité de remplacer la LVB par une langue régionale. Les effectifs en langues anciennes sont beaucoup plus importants qu'en LVR et **nous demandons la possibilité, comme cela a déjà existé dans l'enseignement en France, de pouvoir choisir une langue ancienne à la place de la LVB.**

David Bauduin est conscient des difficultés en Terminale avec l'instauration de nouvelles options sur ce niveau. Les emplois du temps ne sont pas toujours simples à établir mais un travail sera engagé avec les chefs d'établissement. Il fait remarquer par ailleurs que le poids des options dans l'ancien baccalauréat était trop important et qu'un rééquilibrage a été décidé dès la première version de la réforme.

Nous dénonçons le massacre sur les options au lycée : les élèves se voient refuser l'accès à plusieurs options ; de plus, les chefs d'établissement n'ont toujours pas compris la différence entre une option et une section européenne. Ils imposent parfois un choix aux élèves lorsque ceux-ci entrent en Terminale, mettant ainsi un terme à la continuité pédagogique. Nous apprenons qu'il sera possible de monter à un coefficient 14 pour les options (3 enseignements optionnels avec un coefficient 4 et un enseignement de Terminale coefficient 2). Nous demandons si ce choix est bien confirmé car le code de l'éducation prévoit en théorie deux options. Nous n'avons aucune réponse sur les sections européennes qui ne sont pas évoquées dans le calcul de l'arrêté. Seront-elles simplement une mention sur le diplôme ? Aucune information n'est donnée.

Nous avons également rappelé **notre position sur la série technologique en demandant une nouvelle fois que les élèves qui s'engagent dans ces séries puissent présenter les LCA au bac.**

Nous avons enfin évoqué la possibilité de préciser l'intitulé de la spécialité LLCA et rappelé notre position sur l'ECLA.

Certains cas d'établissements où les élèves n'ont pas l'horaire officiel de spécialité ont été présentés. Nous dénonçons aussi le manque d'information sur la spécialité car nous voyons encore des confusions entre latin et grec dans ce cadre.

David Bauduin demande de lui **communiquer tous les cas où une situation inacceptable d'horaire manquant en spécialité LLCA** se présente pour les élèves. **Il s'engage à agir immédiatement auprès des chefs d'établissement** pour leur rappeler les textes.

4- CAPES :

David Bauduin nous informe que des précisions sur le jury et le contenu de la deuxième épreuve orale (l'épreuve d'entretien) ont été envoyées dans les INSPE et à la CPU.

Nous évoquons ensuite les sujets zéro : si nous comparons la longueur des versions latine et grecque de « l'épreuve écrite disciplinaire de langues anciennes » avec la longueur des versions à l'époque où les candidats disposaient de 4 heures en version grecque et de 4 heures en version latine, il nous semble que la totalité de l'épreuve est difficilement réalisable en 5 heures. Pour ce qui concerne « l'épreuve écrite disciplinaire appliquée », nous dénonçons une nouvelle fois la redondance des deux questions, leur manque d'adéquation par rapport à une séance supposée dans l'enseignement secondaire et le manque de préparation des candidats. Nous rappelons que ce type d'épreuve n'encouragera pas un plus grand nombre d'étudiants à passer le CAPES de Lettres classiques.

Enfin, nous sommes surpris que le ministère, tout en étant conscient du problème des candidats pour la session 2022, ne semble rien faire pour éviter une année blanche. Les épreuves, en effet, se dérouleront en M2 alors qu'elles sont actuellement en M1 ; à part quelques étudiants de M2-recherche, il ne restera donc pour la session 2022 que les candidats qui ont échoué lors de la session 2021.

David Bauduin nous précise que certaines annonces seront faites à la rentrée pour les LCA mais nous devons attendre pour en connaître la teneur.

La CNARELA rappelle qu'elle ne se contentera pas d'annonces car les annonces ont prouvé qu'elles n'étaient malheureusement pas souvent suivies d'effets.